

N° 2010-247

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **jeudi 5 août 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION

Date	28/07/2010
Affichage	28/07/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

THEME : TRAVAUX 1

**OBJET : PLAN COMMUNAL DE
SAUVEGARDE ET DOCUMENT
D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS
(DICRIM)**

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, MARCADET Didier, DJEFFAL Mohamed, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

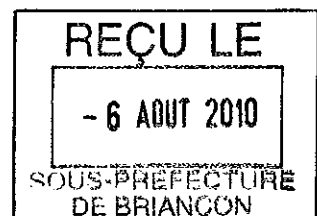
Etaient Représentés :

MUSSON Pascal pouvoir à DJEFFAL Mohamed
DUFOUR Maurice pouvoir à MARCADET Didier
MARCHELLO Marie pouvoir à DAERDEN Francine
GUERIN Nicole pouvoir à AIGUIER Yvon
JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain
NICOLOSO Alain pouvoir à CIRIO Raymond
BOVETTO Fanny pouvoir à POYAU Aurélie
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia

Absents-Excusés :

MUSSON Pascal, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie,
GUERIN Nicole, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain,
BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Didier MARCADET

La réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ainsi que du DICRIM est obligatoire pour les communes ayant un Plan de Prévention des Risques et doivent être réalisés dans les deux ans qui suivent son approbation, soit nous concernant, avant le 6 janvier 2011.

Ils consistent en une étude sur les risques naturels et technologiques présents sur le territoire, un inventaire des moyens techniques et humains dont dispose la commune et les actions à engager concernant l'information et la protection de la population face à une situation exceptionnelle (inondations, avalanches, ...). C'est un outil utile au Maire dans son rôle d'acteur majeur des événements de sécurité civile. Il est complémentaire au plan ORSEC et s'intègre à l'organisation générale des secours.

Des cabinets spécialisés en gestion des risques existent pour aider à élaborer au mieux ces documents.

Le montant estimé de cette étude s'élève à :

MONTANT		FINANCEMENT	
Montant HT	10 033,45 €	Conseil Régional 50 %	5 016,00 €
Montant TVA	1 966,55 €	Conseil Général 30 %	3 011,00 €
Montant TTC	12 000,00 €	Autofinancement 20 %	2 006,45 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe de la réalisation de cette étude ;
- D'approuver le plan de financement proposé ;
- D'autoriser Monsieur le Maire :
 - à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de l'opération selon le plan de financement ci-dessus,
 - à lancer les consultations et toutes procédures réglementaires pour mener à bien cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

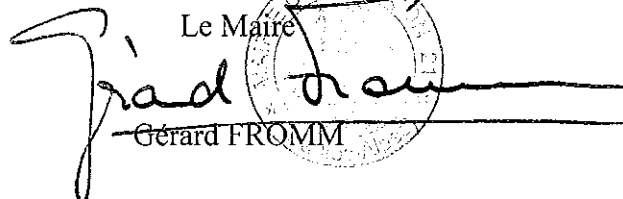
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 6 - AOUT 2010

PUBLIÉ LE 6 - AOUT 2010

NOTIFIÉ LE